

GRAND PRIX JEUNES



Haut-Poitou
9 et 10 mai
2024



REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la Fédération Française de Golf, en règle du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue (ces derniers devront fournir une attestation d'index). Ils doivent répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur.

Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les quotas établis ci-dessous. Dans la limite du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de Wild Cards (WC).

La répartition des Wild Cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

Séries et Catégories : Epreuve fédérale comptant pour le Mérite National Jeunes (§ 6-6 du Vadémécum)

CATEGORIE	NOMBRE MINIMA DE GARÇONS A PREVOIR	NOMBRE MINIMA DE FILLES A PREVOIR	WILD CARD	Nb MAXIMAL DE JOUEURS AUTORISES*
MINIMES	9	3		12
BENJAMINS	21	6		59+wc
U 12	21	6		59+wc
Nombre Total	51	15	14	144

*En incluant les garçons, les filles et les Wild Card

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions. La suppression de la catégorie Minimes n'est autorisée que d'Octobre à Mars. Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke Play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le déficit d'inscrits dans l'une des séries pourra être reporté sur une autre, jouant sur le même terrain.

Date limite d'inscription : au plus tard le 25 avril

La liste des joueurs sera consultable sur le site de l'Association Sportive <http://www.as-golf-haut-poitou.fr/> au plus tard le 2 mai.

La publication des horaires de départ intervient au plus tard, le 8 Mai à midi.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Rappel du règlement général :

- Epreuve « non-fumeur ».
- Formule score maximum 9 coups par trou
- Les cadets ne sont pas autorisés.
- Les chariots électriques ne sont pas autorisés.
- Les appareils de mesure de distances ne sont pas autorisés, sauf lors du parcours de reconnaissance.
- Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc.... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de prodiguer des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

Formule score maximum 9 coups par trou

Jeudi 9 mai 2024 : 1^{er} tour

Vendredi 10 mai 2024 : 2^{ème} tour

La **reconnaissance** gratuite du parcours pour les jeunes ayant transmis leur dossier d'inscription complet avec le règlement est possible à compter du **lundi 22 avril 2023**.

Distances de jeu préconisées : Les distances de jeu seront adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles se rapprocheront des distances indiquées dans le Vademecum sportif (paragraphe 3.6-4).

Départs : Lors du 1^{er} tour, le tirage des départs se fera par catégories et par sexe, en respectant l'ordre des index. Les horaires seront communiqués le **mardi 7 mai** à midi.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie. En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off en trou par trou. NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (ex : déclarer des Co-vainqueurs).

JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire paragraphe 1.2-2-3 du Vademecum).

ENGAGEMENTS

Droits d'engagement :

Extérieurs 40 €

Membres Haut Poitou 20 €

Inscription et paiement en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-du-golf-club-du-haut-poitou/adhesions/inscription-gpj-2024>

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

La liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le mercredi 1 mai 2024, sur le site internet de l'association <http://www.as-golf-haut-poitou.fr/>

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le mardi 23 avril 2024 à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

- Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).
- Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

PRIX

Souvenir offert au vainqueur de chaque catégorie.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur au nombre de joueurs prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

GRAND PRIX JEUNES



Haut-Poitou
9 et 10 mai
2024



AUTORISATION PARENTALE à remplir, signer et envoyer à l'organisation de la compétition

POUR
PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS ET MAJEURS PROTEGES
(en application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné (e)..... (nom et prénom)

Degré de parenté (père, mère, tuteur, ...)

Agissant en tant que représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé, nommé ci-dessous :

Nom.....Prénom....., né (e) le/...../.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération Internationale dûment mandatée à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

Ce document sera présenté au préleveur lors du contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2024.

Article R 232-52 du Code du Sport

*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. **L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.***

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à l'égard du joueur (deux ans de suspension de compétition).

Une copie de cette autorisation doit être conservée par le joueur mineur et devra, le cas échéant, être présentée au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

Fait à Le/...../..... Signature du représentant légal :

GRAND PRIX JEUNES



Haut-Poitou
9 et 10 mai
2024



FICHE D'URGENCE MEDICALE à remplir, signer et envoyer à l'organisation de la compétition

Autorisation parentale d'intervention pour mineur

Je soussigné(e) / nous, (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....

Domicilié (e)(s) au :

.....
.....

Autorise(nt) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Golf du Haut-Poitou par l'intermédiaire de l'Association Sportive à prendre toute disposition en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (nom et prénom)
né (e) le/...../..... soit orienté (e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf du Haut-Poitou préviendra le représentant légal mentionné ci-dessus dans les meilleurs délais :

N° de téléphone domicile :

N° portable de la mère :

N° portable travail de la mère :

N° portable du père :

N° portable travail du père :

N° portable le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

OBSERVATIONS EVENTUELLES : traitement médicaux, allergies, autres observations utiles, ...

Fait à Le

Nom et Prénom du représentant légal :

.....

Signature du représentant légal :

GRAND PRIX JEUNES



Haut-Poitou
9 et 10 mai
2024



DROIT A L'IMAGE à remplir, signer et envoyer à l'organisation de la compétition

Je soussigné (e),..... (nom et prénom)
Degré de parenté..... (père, mère, tuteur, ...) agissant en tant que représentant légal de
l'enfant :

Nom et Prénom..... Né(e) le/...../.....

Autorise le Golf du Haut-Poitou et l'Association Sportive du Club à publier les photographies / diffuser les images prises de mon enfant et de sa personne dans le cadre du Grand Prix Jeunes du Haut-Poitou, sans limite de durée, à titre gratuit et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Fait à Le/...../.....

Nom et Prénom du représentant légal :
.....

Signature du représentant légal :



HEBERGEMENT ET RESTAURATION

HEBERGEMENT

Les participants ont la possibilité d'être hébergés à 2 minutes du Golf du Haut-Poitou, sur le Domaine du Lac de Saint-Cyr, au [Camping **** du Lac de Saint-Cyr](#), situé en bordure de lac, sur emplacements, en mobil-homes, eco'lodge, ou yourtes contemporaines.

Camping **** du Lac de Saint-Cyr

Parc de Saint-Cyr

86130 BEAUMONT SAINT-CYR

Tél. : 05 49 62 57 22

Email : contact@campinglacdesaintcyr.com

Site web : www.campinglacdesaintcyr.fr



Réservations obligatoires. 3 nuits minimum.
Tarif préférentiel avec le CODE PROMO :
HAUTOUITOU2024



Ou sur [l'aire pour camping-cars Camping-Car Park](#), située avant l'entrée du Domaine du Lac de Saint-Cyr.

Camping-Car Park du Lac de Saint-Cyr

Rue de la Bourdillière

86130 BEAUMONT SAINT-CYR

Web : https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/nouvelle-aquitaine/86-vienne/st-cyr-le-lac

Plusieurs hébergements situés à proximité du Golf du Haut-Poitou sont également partenaires (hôtel, chambres d'hôtes, gîtes). Retrouvez la liste complète ainsi que les coordonnées de ces établissements sur le site internet www.golfduhautpoitou.fr dans la rubrique « Infos pratiques », onglet « Hébergements à proximité ».

RESTAURATION

Profitez d'une restauration sur place lors de cette rencontre sportive. Le restaurant La Table du Golf situé dans le prolongement du club-house du Golf du Haut-Poitou, avec sa salle et sa terrasse panoramiques, ainsi que sa pergola bioclimatique, vous accueille tous les midis 7j/7, proposant une carte brasserie. Possibilité également de réserver vos sandwiches et paniers repas.

Pour la RESTAURATION sur place, au Restaurant La Table du Golf, nous vous proposons de compléter le sondage Google Form en cliquant sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSegyiQdXsRLtFzv0rQK2wFS_G6Z4iGgogDvir8BEp4sm7_ZAw/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0

Vous pourrez ainsi réserver au choix, pour les déjeuners du mercredi 8, jeudi 9 et /ou vendredi 10 mai 2024 :

- Un sandwich (jambon beurre, fromage) au tarif de 5.00 €
- Une formule panier repas comprenant sandwich classique, barre chocolatée, fruit, eau au tarif de 9,50 €
- Un menu pour les enfants (-de 12 ans) : 9,50 € (*Steak haché Charolais, frites maison ou Pavé de saumon grillé, frites maison. Boule de glace au choix - Sirop à l'eau*)
- Un déjeuner avec choix à la carte

Merci d'entrer les noms des différents participants (un formulaire par personne) et de compléter ce sondage avant le lundi 29 avril à 12h00 au plus tard.

Les horaires pour déjeuner le jeudi 9 et le vendredi 10 mai 2024 sont les suivants : **de 11h30 à 15h**

La Table du Golf

35 route du Golf

86130 BEAUMONT SAINT-CYR

Tél. : 05 49 626 670

Email : bargolf@golfduhautpoitou.com

Site web : www.tabledugolf.fr



Réservations obligatoires.